

221C3181
FR0004110310-FS0926

19 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu 18 novembre 2021, complété par un courrier reçu le 19 novembre, M. John-Alexandre Lorient de Rouvray a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 6 octobre 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société ESI GROUP et détenir individuellement, à cette date et à ce jour, 251 054 actions ESI GROUP représentant 502 108 droits de vote, soit 4,14% du capital et 6,05% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte de la donation de 46 784 actions ESI GROUP par Mme Amy Sheldon Lorient de Rouvray (Lawrence) au profit du déclarant.

¹ Sur la base d'un capital composé de 6 063 092 actions représentant 8 299 211 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.